

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/10/2023

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>Délibération n° 45 : Installation d'un conseiller municipal par suite de démission et mise à jour du tableau des conseillers municipaux</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n° 46 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la construction d'une salle de réunions / associations au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n° 47 : choix de nom de la résidence pour personnes en perte d'autonomie sur le site du projet intergénérationnel</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n° 48 : choix de nom de la voie d'accès au tènement du projet intergénérationnel</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n° 49 : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « les couleurs de Saint Jean »</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n°50 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable 2022</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n° 51 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2022</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n°52 : proposition achat à la suite de vente fonds de commerce et exercice du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles B 1801 B 1803 et B 1147</b>	<b>Approuvée</b>
<b>Délibération n°53 : cession à l'euro symbolique alignement parcelle B 1656 à la suite de la division consorts NEME</b>	<b>Approuvée</b>

*Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.*

*A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un délai de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.*

**Le maire**  
**Béatrice DALMAZ**



**La secrétaire de séance**  
**Bruno GENIN**

